FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 21 Mars 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Aujourd'hui, Dernier Jour de l'Emprunt

VOUS POUVEZ ENCORE SOUSCRIRE DANS LES BANQUES ET EN VERSANT 100 FRANCS RECEVOIR UN TITRE REMBOURSABLE A 150 FRANCS PORTANT INTERET A 5 POUR CENT.

PROFITEZ-EN !

Nous allons manger du pain de seigle

ET IL FAUDRA UNE CARTE POUR S'EN PROCURER

Paris, 19 mars. — Le groupe d'action économique, après avoir entendu les exposés faits par M. Ouvré, sur la question du blé, et M. Ambroise Rendu, sur la question de la mouture et de la panification, a voté à l'unanimité l'ordre du jour demandant une réglementation positive tendant à l'économie de la consommation du pain, nôtamment par le rétablissement de la carte de pain et le développement de la production du blé.

On vient de fixer définitivement la proportion de seigle qui entrera prochainement dans la composition du pain. Ce taux variera de 20 à 25 pour cent, maximum. La mesure sera généralisée dans toute la France, au plus tard dans une quinzaine ; il n'y aura donc pas lieu de s'étonner si le pain est un peu plus noir.

LE PAIN CHER ET LES IMPOTS NOUVEAUX

MANIFESTATIONS SOCIALISTES

Le Parti Socialiste organise, pour les samedi 27 et dimanche 28 mars, une manifestation qui aura lieu dans soixante villes de France, avec le concours des députés socialistes, les orateurs de la C.A.P. et des conseillers municipaux de Paris, au sujet du pain cher et des impôts nouveaux.

Que faisiez-vous pendant la guerre ?

EH BIEN, PAYEZ MAINTENANT !

MM. Georges Aimond et Herteaux viennent de déposer un projet de loi ayant pour but la création de nouvelles ressources fiscales un amendement qui tend à faire supporter aux contribuables non combattants ou non mobilisés une charge fiscale supplémentaire, charge qui ne correspond cependant pas aux souffrances physiques et morales ainsi qu'aux pertes subies par nos braves combattants de la grande guerre et de leurs familles. Cette taxe est prévue pour une durée correspondante à celle de la guerre et serait de 5 % du montant total de l'impôt sur le revenu calculé conformément aux tarifs en vigueur, décime compris. En seraient exemptées les veuves de guerre, mutilés, réformés, pères et mères de tués et mutilés, les combattants ayant eu pendant toute la durée normale de mobilisation droit à la prime mensuelle de démobilisation des combattants. Diverses dispositions de l'amendement permettront, en outre, de faire supporter une partie de la nouvelle taxe aux mobilisés qui n'ont pas été combattants pendant toute la durée de la guerre, proportionnellement au temps qu'ils ont passé sous les drapeaux sans être au front. Le taux qui leur sera appliqué sera de 2 fr. 50 %. Les contribuables bénéficiant des dégrèvements ou de ce taux de 2 fr. 50 devront en faire la déclaration au contrôleur de l'impôt. Toute fausse déclaration entraînera une pénalité s'élevant au quintuple de la taxe.

ACCORD FRANCO-BELGE POUR LA Réparation réciproque des Dommages

LES SINISTRES BELGES EN FRANCE PEUVENT BENEFICIER DE LA LOI SUR LA REPARATION DES DOMMAGES.

Le « Journal Officiel » publie le texte de l'accord intervenu entre les Gouvernements français et belges au sujet de l'application de la loi des dommages. Il en résulte que les sinistrés belges en France et français en Belgique pourront bénéficier des lois de réparation édictées dans chacun des deux pays.

Toutefois, les indemnités ne seront versées aux Belges qu'à la condition qu'ils en effectueront le remploi. Les intérêts ne compteront qu'à partir du 1er janvier 1920. Des avances pourront leur être consenties dans les mêmes conditions qu'à nos compatriotes.

Le Ministre de l'Hygiène Publique va venir dans le Nord

IL VISITERA LES CONSULTATIONS DE NOURRISSONS des REGIONS LIBEREES

On annonce que M. Breton, ministre de l'Hygiène publique, viendra dans le Nord dans le courant de la semaine prochaine.

Le ministre visitera à Lille et dans diverses villes les établissements où sont installées les consultations de nourrissons, qui fonctionnent sous l'égide du Comité d'assistance des régions libérées, dont le siège est à Lille.

La Gauche Démocratique du Sénat contre l'Ambassade du Vatican

Paris, 19 mars. — Le groupe de la gauche démocratique du Sénat a continué aujourd'hui l'examen du projet rétablissant l'ambassade auprès du Vatican.

L'assistance était nombreuse ; 120 membres environ sur 152 que compte le groupe étaient présents. Le groupe, après avoir entendu MM. Dessier, Berthelot, Bérard et Besnard, tous hostiles au projet de loi, et après une longue discussion a voté à l'unanimité la motion suivante:

« Le groupe de la gauche démocratique, après une étude approfondie du projet de loi a conclu qu'il ne pouvait pas donner son adhésion au rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican. »

Une auto passe... des jeunes filles sont enlevées

On signale, ces dernières semaines, de nombreux attentats et tentatives d'enlèvement, dont ont été victimes des jeunes filles ou jeunes femmes de la région lorraine.

Depuis un mois, une dizaine de tentatives ont été enregistrées par la police. Dans la plupart des cas, les malfaiteurs parcourant la région en automobile, ont invité les jeunes filles à monter dans leur voiture, employant parfois la violence et ont disparu.

La dernière nuit, une jeune fille a été enlevée sur la route près de Sarrebourg. La population réclame des mesures efficaces contre ces attentats criminels.

Le Statut des Coopératives de Reconstruction

Le texte du Projet de Loi déposé par le Ministre des Régions libérées

Voici le texte complet du projet de loi déposé par le ministre des Régions Libérées et fixant le statut des coopératives de reconstruction des sinistrés.

PROJET DE LOI

Article unique

Les Sociétés Coopératives de Reconstruction formées par les sinistrés en vue de la reconstitution des immeubles atteints par les événements de guerre, les Unions de Sociétés Coopératives peuvent se constituer sous la forme de Sociétés civiles.

Peuvent seules être admises à bénéficier des dispositions des articles 49 et 53 de la loi du 17 avril 1919, les Sociétés qui ont été agréées par le Ministre des Régions Libérées.

Sont nulles de plein droit les cessions et délégations, soit du droit à l'indemnité, soit de l'indemnité consentie aux Sociétés et Unions de Sociétés qui n'ont pas reçu l'agrément de l'Administration. En outre, sont passibles des peines prévues à l'art. 405 du Code Pénal tous fondateurs et administrateurs de Sociétés et d'Unions auxquelles l'agrément a été refusé qui, après notification de ce refus, persisteraient à effectuer des opérations au nom ou pour le compte de l'Association.

Sont dispensés des formalités et exempts des droits de timbre et d'enregistrement les actes à la constitution, à la modification, et à la dissolution des Sociétés coopératives de construction à condition qu'elles aient été préalablement agréées par le Ministre des Régions Libérées, et que ces actes remplissent les conditions prévues à l'art. 53, § 3, n. 4 de la loi du 22 frimaire an VII, ainsi que tous les actes quelconques passés par les dites Sociétés ou leurs adhérents pour leur fonctionnement et la réalisation de leur objet.

En vue de faciliter le fonctionnement des Services généraux des Sociétés agréées par le Ministre des Régions Libérées, des subventions pourront leur être accordées par décision du Ministre des Régions Libérées, suivant un barème établi à cet effet, après avis du Ministre des Finances, sur des crédits inscrits au budget du Ministère des Régions Libérées.

Ces Sociétés doivent tenir une comptabilité de leurs opérations et sont soumises au Contrôle de l'Etat.

Un décret rendu sur la proposition des Ministres des Finances et des Régions Libérées déterminera les conditions d'application de la présente loi et notamment les conditions dans lesquelles sera accordé l'agrément de l'Administration, le mode d'attribution des subventions, la forme des comptabilités, ainsi que le régime transitoire auquel seront soumises les Sociétés actuellement existentes.

A la Commission des R. L.

Paris, 19 mars. — La Commission des Régions libérées s'est réunie aujourd'hui d'urgence pour étudier le projet de loi sur les Coopératives de reconstitution déposé hier par le Gouvernement. La Commission a désigné M. Verlet comme rapporteur. D'autre part, elle a décidé de faire une démarche auprès du Ministre des Finances pour obtenir que les délais accordés aux contribuables pour la déclaration de leurs revenus en vue de l'établissement général de l'impôt sur le revenu soit prolongé de trois mois dans les pays libérés pour les années 1918 et 1919.

L'Irlande se soulèvera-t-elle le 5 Avril prochain

C'EST LA QUESTION QUE POSE AU GOUVERNEMENT UN PARLEMENTAIRE ANGLAIS

Londres, 19 mars. — Le rédacteur parlementaire du « Morning Post » apprend que M. Clément Edwards posera au premier ministre lundi prochain une question extraordinaire dont voici le texte : « Est-il vrai que le Gouvernement a reçu des informations d'après lesquelles un soulèvement a été projeté en Irlande pour le 5 avril prochain. Est-ce qu'à la même date des soulèvements partiels ont été également projetés à Manchester, Liverpool et à Glasgow. Est-il vrai que des armes et des munitions provenant d'Allemagne ont été saisies par la marine royale et que le Gouvernement a des raisons de supposer que des services secrets allemands ont participé à l'organisation du soulèvement projeté. Le « Morning Post » observe que M. Edwards est membre du Parlement et il n'est pas probable qu'il ne poserait semblable question s'il ne croyait avoir des raisons de le faire. »

L'ex-capitaine aviateur la dancing-girl et les 53.000 francs des R. L.

LE TOUT A DISPARU

On vient d'apprendre la disparition d'un ex-officier aviateur, Pierre-Henri Gineste, 21 ans, employé comme chef de service aux Régions libérées.

Le disparu est décoré de la croix de la Légion d'Honneur et de la croix de guerre, et il est parti en emportant une somme de 53.000 fr. qui était destinée à la paie du personnel d'un des services de la Reconstitution.

Voici, d'ailleurs, comment les choses se sont passées : Il y a quelques mois, M. Roussel, chef de division à la Reconstitution, recevait la visite d'un jeune officier, recommandé par un ancien chef d'escadrille qu'il connaissait.

Malgré la chaude recommandation dont il était porteur, M. Roussel hésita d'abord à engager le jeune homme qui lui semblait avoir des allures bizarres, très hautaines, et faire montre de bluff.

Pierre Gineste revint à la charge, se fit de nouveau recommander, et, finalement réussit à se faire agréer.

Vu son grade dans l'armée, on crut bien faire en le plaçant à la tête d'une Section de Transports : T. M. 059, Région Libérée.

L'ex-officier s'amusait bien en ville, mais, en somme, son service était assez correct. On eût de plus en plus confiance. A tort, comme on va voir. Samedi dernier, P. Gineste recevait de ses chefs une somme de 53.000 francs avec laquelle il devait payer le personnel sous ses ordres.

Le lendemain, il disparaissait en compagnie, dit-on, d'une petite femme dont il avait fait connaissance dans un dancing très fréquenté du centre de la ville.

Les services de la Reconstitution, ne sachant d'abord s'il s'agissait d'une fugue ou d'un accident, tardèrent quelques jours à déposer une plainte.

Ce ne fut que jeudi que la plainte fut déposée au Parquet.

En quel Eden s'est réfugié Pierre Gineste ?... C'est ce qu'on ne sait pas encore.

Les cheminots Espagnols vont déclarer la grève

Madrid, 19 mars. — Les cheminots publient un manifeste suivant lequel ils déclareront lundi la grève générale sur tous les réseaux si le Gouvernement n'accorde pas aux Compagnies les moyens d'augmenter leurs salaires.

Lundi prochain, les cheminots feront d'abord une grève générale de 24 heures. Ils feront ensuite une grève de quarante heures, et s'ils n'obtiennent pas gain de cause, ils cesseront complètement le travail.

Le Sénat a adopté le relèvement des taxes des P. T. T.

Paris, 19 mars. — Tous les articles et l'ensemble du projet de relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques ont été adoptés par le Sénat.

LES ALLEMAGNES EN REVOLUTION

Le Gouvernement d'Empire rentre à Berlin

LES SPARTAKISTES CONTINUENT LA LUTTE

Le gouvernement mort-né de Von Kapp a dû fuir Berlin. Le gouvernement d'Empire est en route pour reprendre sa place dans la capitale. Les spartakistes continuent la lutte. Telles sont les nouvelles de la journée de vendredi.

Comment Kapp se sauva

Le « Daily Chronicle » publie le télégramme suivant qu'il a reçu de Berlin la nuit dernière de son correspondant particulier. C'est le premier télégramme non censuré arrivé ici depuis la révolution :

Tandis que j'écris, le docteur Kapp et ses complices, dans des automobiles du gouvernement, fuient à travers la ville dans la pluie et la boue vers une destination inconnue. J'étais au palais du chancelier, à six heures du soir, quand le docteur Kapp et quelques-uns de ses amis prirent place dans une grande limousine grise, dans laquelle se trouvaient des armes, des bagages et des liasses de documents ; puis l'automobile passa la barrière monumentale et disparut.

Des sous-secrétaires d'Etat et fonctionnaires de l'ancien gouvernement arrivaient au palais et des échanges de félicitations et de poignées de main allaient leur train. Un groupe de curieux persistait à stationner devant les bâtiments. Un peu à l'écart, une jeune dame pleurait silencieusement, c'était la fille du docteur Kapp, qui voyait s'écrouler un rêve de grandeur qui n'avait duré que cinq jours. Se tournant vers le groupe de curieux, elle s'écria : « Ah ! vous triomphez maintenant ! »

Un peu plus tard, le général von Luttwitz quittait la capitale. Dans l'intérieur du palais, tout était confusion, les parquets des bureaux étaient jonchés de documents. Dans les vastes pièces, quelques soldats consignés dans le palais dormaient couchés sur la paille ; mais leur départ s'approche, des ordres résonnent dans les vastes couloirs ; on rassemble les mitrailleuses et les caissons de munitions. De temps à autre une automobile s'éloigne à toute vitesse dans la nuit, emportant des fonctionnaires du gouvernement mort-né ; graduellement les rues se vident et la neige et la pluie semblent bien convenir à cette révolution, la plus sale, la plus lamentable qui ait jamais existé.

Ce qu'ils voulaient faire

Luttwitz : préparer la revanche

A l'Assemblée nationale de Stuttgart de jeudi, le chancelier Bauer a fait l'historique des événements de la semaine dernière. Il a rappelé notamment la visite du général von Luttwitz, qui était venu poser les conditions d'un groupe d'officiers. Le gouvernement Kapp-Luttwitz s'est bien gardé de publier ces conditions. Les voici :

« Refus à l'Entente de diminuer l'effectif de la Reichswehr ;

» Refus de lui livrer des munitions et commencer les préparatifs de la revanche ».

L'énoncé de ces conditions a causé dans l'assemblée une véritable stupeur.

Kapp : servir Ludendorff

Parlant de Ludendorff, M. Bauer rapporte le fait que ce fut Ludendorff qui, le premier, se présenta en uniforme à la chancellerie sitôt après l'occupation de celle-ci par Kapp. On possède des photographies qui en font foi.

Le chancelier a rendu hommage à la fidélité du peuple allemand et a conclu ainsi :

« Il s'agit maintenant de faire œuvre de justice et de châtier les hobereaux qui se sont rendus coupables de haute trahison, de façon à leur ôter l'envie de recommencer. Une loi sera votée par l'Assemblée nationale qui permettra de confisquer les biens des conspirateurs au profit de l'Empire. Il faudra procéder sans retard à une épuration sérieuse de la Reichswehr. La politique doit être sévèrement exclue de l'armée. »

Helfferich : restaurer la Monarchie

Selon une dépêche de Zurich, en cas de réussite du coup d'Etat, M. Helfferich, nommé chancelier, aurait constitué un cabinet de projets pour restaurer prochainement la monarchie. Il aurait créé une régence en attendant que le prince Frédéric-Guillaume eût atteint l'âge nécessaire pour son avènement.

Ils seront jugés

Stuttgart, 19 mars. — On confirme officiellement que le Gouvernement, au cours du Conseil de cabinet tenu hier soir, a chargé le procureur général de poursuivre les auteurs du coup d'Etat.

Kapp, le général von Luttwitz, von Jagow, l'amiral von Trotha, le colonel Bauer, le capitaine Erhardt, le capitaine Pabst, l'avocat Brederek seront traduits devant la Haute-Cour.

Toujours barbares !

Berlin, 19 mars. — Les troupes de la Baltique sont parties à 16 heures, saluées par les quolibets de la foule sur laquelle elles ont tiré faisant plusieurs victimes.

Les troupes ont fait sauter à la mine les barricades élevées à la Katthuserther. L'explosion a fait 12 tués et 28 blessés parmi les émeutiers.

Le défilé avec drapeaux et musique a eu lieu au milieu d'une foule extrêmement surexcitée qui huait les soldats avec fureur.

Au moment où le premier corps achevait de franchir la porte de Brandebourg, l'arrière-garde s'est retournée et a tiré sur la foule qui couvrait la Parisierplatz et les Linden. Il y a eu un certain nombre de victimes. Un moment après, un second corps suivant le même parcours s'est arrêté sur la Parisierplatz et a, sous un prétexte encore mal connu, ouvert le feu sur la foule avec une auto-mitrailleuse, tirant dans toutes les directions. Les morts et les blessés sont sans doute en assez grand nombre.

Le Gouvernement à Berlin

Stuttgart, 19 mars. — Le gouvernement de l'Empire est parti pour Berlin cette nuit, aussitôt après la séance de l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale y est convoquée pour lundi.

Le nouveau Cabinet

Le nouveau cabinet allemand serait constitué aujourd'hui. M. Schiffer serait chancelier, le général Defockt, ministre de la guerre; M. Kuno, directeur de la Ligue de navigation hollando-américaine, remplacerait M. Erzberger au portefeuille des finances.

Suivant une dépêche de Zurich, le cabinet comprendrait des représentants de la social-démocratie, du centre et du parti populaire. MM. Strassmann et le comte Posodawski entreraient dans la combinaison.

La reprise du travail

Berlin, 19 mars. — Le comité central des cheminots a décidé, hier soir, la cessation de la grève. Le travail a dû reprendre au cours de la nuit, dans la mesure où les conditions techniques le permettaient.

Le travail a été repris à Dusseldorf, à Goerlitz, à Hanovre, à Bochum, à Barmen, à Duisbourg.

A Hambourg, l'ordre de cessation de grève a été lancé.

L'action Spartakiste

Tandis que certaines dépêches annoncent que le mouvement soviétique reste éparpillé et sans fédération, on télégraphie d'autre part que les formations révolutionnaires se préparent à dévaler sur Berlin et y occuper le siège du gouvernement et les ministères.

Une dernière dépêche de l'après-midi dit que la situation devient de plus en plus grave.

A Berlin, il y a eu des bagarres de rues. L'Hôtel de Ville a été attaqué; on signale deux blessés. Le bâtiment du « Worwaerts » a été attaqué par la populace, qui a réclamé le retrait des postes de garde; plusieurs soldats ont été frappés.

On mande de Hambourg que des combats violents se déroulent à Kiel entre les troupes régulières et les étudiants d'un côté et les ouvriers de l'autre. Les ouvriers font usage de bombes, de mortiers de tranchée et de mitrailleuses, ainsi que de grenades.

Au cours de ces combats, un grand nombre de ces personnes ont été tuées ou blessées.

D'autre part, un télégramme de Halle-sur-Saale annonce que des détachements de troupes de choc de l'armée régulière, soutenus par un train blindé, ont été envoyées en toute hâte dans le voisinage d'Eislebert, où des bandes rouges armées ont été organisées. Une lutte très dure s'est engagée pour la possession de la gare. Les soldats s'en sont emparés après avoir combattu toute la nuit.

Enfin, les dernières nouvelles reçues de Dresde disent qu'une république indépendante a été proclamée dans le Vogtland. Le communiste Oeltz en a été nommé président.

Des troubles bolchevistes sont signalés surtout en Saxe, notamment à Leipzig, où les militaires reculeraient, après combat, devant les ouvriers armés, et en Westphalie, où le peuple armé aurait pris le pouvoir, notamment à Dortmund, Bothum, Hamm, Schwerte, Hagen, Gelsenkirchen.

Le comité exécutif communiste s'est emparé du pouvoir; à Cassel, des bandes organisées s'avancent vers Meiningen, Eisach et Erfürt.

Des désordres se sont produits à Cassel. Une fusillade a eu lieu entre les agitateurs. Il y a eu des victimes.

Les belligérants ont de lourdes pertes

Bruxelles, 19 mars. — On mande d'Aix-la-Chapelle 18 mars (retardée en trasmission). — A Dusseldorff, au cours des troubles d'hier soir, un grand nombre de spartakistes ont été tués.

Aux environs d'Essen, les villes de Herne, Haltingen, Geldere et Kuppertreil, sont aux mains des spartakistes qui projettent de marcher sur Essen.

Hagen et Wetter sont aux mains des spartakistes ; après un combat où les troupes régulières ont subi de lourdes pertes, le commandant de la Reichswehr et l'état-major ont dû fuir d'Helberfeld pour se réfugier à Remscheid.

Contrairement aux informations des journaux allemands, il n'y a eu aucune manifestation contre le quartier général du 33e corps français à Bonn.

Une proclamation du Parti Socialiste Indépendant

Berlin, 19 mars. — Le Comité central du Parti socialiste indépendant lance une proclamation montrant que l'offensive monarchiste et militaire de Caplivitz est vaincue. La proclamation dit notamment :

« Le gouvernement Bauer-Noske essaie de se sauver au moyen de lâches compromissions.

» A la place du junker Luttwitz, le gouvernement Bauer-Noske a mis un autre junker : le général Steeck. L'état de siège est maintenu. Le gouvernement prussien a même fait appel à la reichswehr et à la garde de sûreté pour assurer l'ordre. La dictature militaire subsiste dans son entier. Il n'y a pas de changement de système, mais tout simplement changement de personnes.

» Noske et ses complices siègent toujours au gouvernement.

» Le Parti socialiste indépendant ne peut accepter cela. Il ne renonce pas à la lutte.

» Le Comité central a la conviction qu'il a derrière lui le prolétariat conscient, lequel veut continuer la révolution avec une énergie croissante jusqu'à la réalisation du programme socialiste ».

Ouvriers et Ministres ouvrent des négociations

Berlin, 19 mars. — Les négociations engagées depuis hier après-midi entre les ministres présents à Berlin et le comité central de la fédération ouvrière au sujet de la grève n'ont encore abouti à aucun résultat.

Les syndicats représentés par Legien ont de telles exigences dit-on que leur céder équivaudrait à remettre le pouvoir entre les mains des ouvriers.

Entre temps, la circulation des trains qui avait repris, a cessé à nouveau. Les premiers trains partis ce matin ont essuyé des feux de mousqueterie, ce qui a décidé les cheminots à cesser le travail.

La fédération socialiste des cheminots allemands déclare qu'on a trompé les cheminots en abusant du nom d'un de leurs chefs, imprimés au bas de l'ordre de reprendre le travail.

Dans les quartiers ouvriers de Berlin, des postes de grève sont placés un peu partout par les communistes afin d'empêcher les ouvriers de se rendre au travail.

Le centre de la ville est calme. L'ordre est assuré par la Reichwehr et la garde sûreté.

L'Assemblée Nationale reste à Stuttgart

Stuttgart, 19 mars. — Le président Ferrenbach, qui annonçait hier comme très probable la convocation pour mardi de l'Assemblée nationale à Berlin, est aujourd'hui d'un autre avis.

M. Ferrenbach ne réunira pas l'assemblée à Berlin aussi longtemps que la situation y sera aussi trouble.

Une nouvelle séance de l'Assemblée nationale aura lieu la semaine prochaine à Stuttgart, pour expédier les affaires les plus importantes, entr'autres la loi sur le traitement des fonctionnaires.

Noske se retire

Cologne, 19 mars. — Le ministre Noske se retire. D'après le discours de Scheidmann à l'Assemblée Nationale, Noske aurait pu éviter le coup d'Etat de Berlin.

Ebert, de retour de Berlin, a chargé Scheidmann de former le nouveau cabinet.

Succès des révolutionnaires

En Rhénanie

Duigeburg, 19 mars. — L'ordre est rétabli à Dortmund. Les ouvriers armés ont attaqué Gelsenkirchen, qui est tombé en leur pouvoir, y compris le champ d'aviation.

Elberfeld et Barmen, les deux villes jumelles, sont aux mains des révolutionnaires. Dans le reste du duché, règne le plus grand calme.

Nœhine, Hamm, Iserloh, Altona, Schwein, Hottingen sont aux mains des communistes. Dans ces localités, les ouvriers sont bien armés et disposent d'armes, de munitions en abondance. Ils ont même de l'artillerie et des lance-mines.

A LA CHAMBRE

A propos de la perte de " l'Afrique "

Paris, 19 mars. — La discussion des interpellations sur le naufrage de l' « Afrique » se termine.

M. LANDRY, Ministre de la Marine, explique ce que la marine a fait pour le sauvetage des passagers. Il fait connaître les mesures de précaution prises pour éviter les accidents. Il entretient également la Chambre des projets à l'étude et conclut que tout ce qui est possible de faire pour éviter des catastrophes sera fait.

GOUDE prend la parole. Il attaque encore violemment la Compagnie qui songe, dit-il, moins à la sécurité des équipages qu'à gagner de l'argent.

On entend ensuite M. TAPONNIER, qui défend la Compagnie.

M. CHILBOIS lui crie, lorsqu'il a fini : « Passez à la caisse ! »

De violentes protestations se font entendre à droite.

La clôture est prononcée.

Il y a quatre ordres du jour, dont trois de confiance. L'ordre du jour de GOUDE est repoussé par 509 voix contre 70, puis l'ordre du jour de MM. RIO et GUEPRATTRE est adopté à l'unanimité de 515 votants.

La politique navale

L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de M. de KERGUESEC, sur la politique navale du gouvernement.

M. de KERGUESEC s'explique sur la nécessité de poursuivre une nouvelle politique navale puisqu'en 1914 notre sécurité n'était pas assurée par la flotte.

M. de KERGUESEC trace les grandes lignes d'une organisation navale basée notamment sur une flotte de sous-marins défensifs. Il regrette qu'on n'ait pas dénoncé lors de la déclaration de guerre, les vices d'organisation de notre marine.

M. Georges LEYGUES dit que la flotte française existait et qu'elle l'a bien montré.

La suite du débat est renvoyé à mardi prochain, après les projets déjà inscrits à l'ordre du jour.

L'indemnité parlementaire

M. IRIART d'ETCHEPARE président de la commission de comptabilité demande l'inscription à l'ordre du jour de mardi du relèvement de l'indemnité parlementaire. « On ne pourra pas, dit-il, nous adresser le reproche d'avoir agi par surprise comme on l'a reproché à la Chambre de 1906. » La proposition de M. IRIART d'ETCHEPARE est adoptée à la presque unanimité.

Va-t-on réduire le nombre des députés ?

M. BONNAFOUS propose de discuter immédiatement après, la proposition de loi tendant à réduire le nombre des députés. Cette proposition n'était pas rapportée. M. BONNAFOUS est appelé à déposer son rapport mardi et à en demander la discussion immédiate.

La prochaine séance aura lieu mardi à 14 h. 30.

Un député par 100.000 habitants

M. Escudier vient de déposer une proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 2 de la loi électorale du 12 juillet 1919, article qui prévoit l'élection d'un député par 75.000 habitants ou fraction supérieure à 37.500.

M. Escudier propose de nommer un député par 100.000 habitants ou fraction supérieure à 50.000 à titre transitoire. Le minimum des députés à élire par département serait de trois jusqu'à ce que les élections puissent se faire dans un cadre élargi, celui de la région.

Si cette proposition était adoptée, la réduction du nombre de députés serait d'environ 150.

Les assassins de Saint-Georges renouvellent leurs aveux

ON VA PROCEDER A LA RECONSTITUTION DU CRIME

Jeudi, dans l'après-midi et hier matin, M. Perthuis, juge d'instruction, a poursuivi l'interrogatoire des assassins des fermiers de Saint-Georges.

C'est Michel Baure, âgé d'un peu plus de 18 ans qui fut d'abord interrogé, étant assisté de Me Degand. Selon toute apparence c'est lui qui fut l'instigateur du crime. Il est plus intelligent que le premier coupable entendu, mais son éducation est restée plus que rudimentaire et son instruction se borne à savoir lire à peine et seulement signer son nom. C'est le type de l'être pervers et lâche : il a fait des aveux complets, mais il est affolé et pris de tremblement nerveux qui dénotent déjà son appréhention du châtiment.

Après lui, ce matin, son frère Henri, le plus jeune de la sinistre bande, âgé de moins de 18 ans, et qui devra à ce fait de voir sa tête épargnée, a subi l'interrogatoire, assisté également par Me Degand. C'est, lui aussi, un faible adolescent, d'une intelligence analogue à celle de son frère Michel et sachant en plus quelque peu lire et écrire, il dénote aussi une certaine sensibilité. Ses aveux de participation au crime ont été absolus, mais il apparaît bien que c'est à l'instigation de son frère qu'il y a pris part.

Il reste maintenant à opérer la confrontation des coupables, de laquelle il peut encore ressortir des contradictions à éclaircir et enfin la reconstitution du drame du 29 février, sur les lieux du crime, où les trois bandits seront conduits.

Mme Vautour exagérait

UNE MAISON QU'ELLE LOUAIT 2.200 FRANCS A DOUAI LUI RAPPORTAIT 9.240 FRANCS DE REVENU.

Voici une affaire dont le dénouement prochain, et qui n'est pas douteux, fera plaisir au public, tondu et insolemment volé par les mercantis du logement.

Un notaire de Douai, propriétaire d'un immeuble sis rue de Lille, numéro 9, et loué 1.500 francs avant la guerre, le louait aujourd'hui, après y avoir fait de coûteuses réparations, 2.200 francs par an à une certaine veuve Lemoine, originaire de Mers.

La Lemoine conserva dans la maison un appartement pour elle et fit des garnis, meublés fort sommairement, avec les pièces disponibles qu'elle louait entre 110 et 170 francs par mois, **se faisant ainsi un revenu de 750 francs par mois, soit 9.240 francs par an.**

Informé du fait, M. Vieillard, notre actif commissaire de police, ouvrit une enquête qui donna rapidement des résultats. L'affaire vient d'être envoyé devant le Parquet.

La veuve Lemoine, en outre, s'était bien gardée de faire à l'Office mobilier municipal, la déclaration des quelques appartements encore disponibles chez elle.

Il est à souhaiter que ce vautour femelle récolte la sévère condamnation à laquelle elle a droit.

Ecrasés sous une benne à Boulogne-sur-Mer

UN DOCKER EST TUE, SON CAMARADE BLESSE

Une équipe de dockers était employée sur le port de Boulogne au déchargement du vapeur « Lady Honda ». Une partie des ouvriers travaillait à fond de cale, et emplissaient les bennes qui remontaient les marchandises sur le pont.

En remontant, une des bennes accrocha une traverse de fer, et tomba dans la cale, où elle tua sur le coup le nommé Charles Nompont, 23 ans, et blessa assez grièvement le docker Pierre Valois, 20 ans, soldat permissionnaire.

Ce dernier fut transporté d'urgence à l'Hôpital militaire.

La grève du Textile dans la Région Roubaisienne

Les ouvriers veulent tenir

La situation n'a subi aucun changement. On attend avec beaucoup de tranquillité les décisions de la Commission officielle.

Le service des secours ne fonctionne pas encore. La Commission administrative du Syndicat avait décidé de commencer prochainement la distribution, mais les ouvriers, réunis en assemblée générale, ont rejeté cette décision, prêts à tous les sacrifices pour que la grève puisse durer.

Conférence à Wattrelos cet après-midi

Aujourd'hui, à trois heures, dans la salle de la Coopérative « L'Humanité », rue de Tourcoing, à Wattrelos, le citoyen HUYGHE, délégué de la C. G. T., fera une conférence.

La Grève des Mineurs

LES SECRETAIRES DES SECTIONS SYNDICALES SE REUNIRONT AUJOURD'HUI A NŒUX-LES-MINES.

Nœux-les-Mines, 19 mars. — La sentence arbitrale, dont les mineurs ont confu le texte complet par notre numéro d'hier, a été très diversement appréciée dans le pays minier, et il ne semble pas qu'on puisse dès maintenant porter un jugement d'ensemble sur la façon dont elle a été accueillie.

Les négociations de Paris seront commentées aujourd'hui samedi, par le citoyen Alfred Maes, dans une réunion qui se tiendra à Nœux, au Cinéma, et à laquelle assisteront les secrétaires de toutes les sections syndicales du Pas-de-Calais.

Les Mineurs de la Loire sont en Grève

ILS RECLAMENT UNE AUGMENTATION DE 4 FRANCS PAR JOUR

Paris, 19 mars. — M. Le Trocquer, ministre des travaux publics, assisté de M. Jourdain, ministre du travail, et de M. Borel, sous-secrétaire d'Etat aux mines, a reçu ce matin, à 10 h. 30, les représentants des directeurs des mines de la Loire, qui ont exposé la genèse du conflit en cours.

La grève a été motivée par la question des salaires, les ouvriers réclamant une augmentation de 4 francs par jour, indistinctement pour tout le personnel, tandis que les patrons ne voulaient qu'accorder une augmentation de 3 fr. 50, applicable seulement aux ouvriers qualifiés, à l'exception des femmes et des enfants.

Le Ministre des Travaux publics a reçu ensuite les délégués des ouvriers mineurs du bassin de la Loire, et, après avoir écouté leurs revendications, M. Le Trocquer leur a fait part du point de vue patronal.

A l'issue de cette entrevue qui a duré 1 heure le ministre des travaux publics s'est entretenu à nouveau avec les représentants patronaux.

La grève continue à se dérouler dans un calme absolu.

LILLE

Le Ministre de l'Instruction Publique à Lille

M. Honorat, ministre de l'Instruction publique, est attendu samedi soir, à Lille. Il fera, dimanche, une inspection des Ecoles académiques.

Réunion des Maires

AUGMENTATION DE SALAIRES

Une réunion des maires de Lille, Roubaix, Tourcoing, et de leurs secrétaires généraux, a eu lieu vendredi à 3 heures, à la mairie de Lille. Elle avait pour but de fixer d'un commun accord le montant du supplément temporaire qui serait alloué aux employés et ouvriers municipaux, par suite du coût de la vie. Ce supplément temporaire constituerait un échelle mobile qui varierait vraisemblablement tous les trois mois.

A PROPOS D'ÉLECTIONS

LES ELECTEURS REFUGIES A LILLE PEUVENT VOTER

Une élection au Conseil général dans le canton de Vimy (Pas-de-Calais), devant avoir lieu le dimanche 21 mars 1920, les électeurs, réfugiés à Lille, inscrits dans une des communes de ce canton, sont informés qu'une permanence sera organisée, à la mairie (salle des mariages), de 7 heures à 18 heures. Les bulletins de vote des intéressés seront reçus dans les enveloppes réglementaires et déposés dans l'urne.

Il en sera de même en ce qui concerne les élections municipales de Montdidier, qui doivent avoir lieu le même jour.

Les bons de pain à prix réduits

ILS SONT REFUSES AUX CHOMEURS DES REGIONS LIBEREES

Le sous-secrétaire d'Etat du Ravitaillement vient de répondre par la lettre suivante à une demande qui lui avait été faite par plusieurs députés :

« Vous avez bien voulu, en me signalant la situation malheureuse d'une partie importante de la population des régions libérées encore condamnée au chômage, solliciter, au nom d'un groupe de vos collègues, et en votre propre nom, l'attribution aux chômeurs et à leur famille, des bons de pain à prix réduit, instituée par le décret du 3 février courant.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'a pas paru possible au gouvernement de faire supporter au compte spécial du Ravitaillement, les dépenses qu'entraînerait l'extension, aux ouvriers chômeurs des régions libérées et à leur famille, des dispositions du décret du 3 février, attribuant des bons de pain à prix réduit à certaines catégories de personnes.

» Il appartient aux ministères compétents d'envisager les mesures à prendre pour venir en aide aux habitants qui ne rentreraient pas dans les dites catégories ».

Aux Conseils de guerre

QUELQUES PETITES AFFAIRES

Le capitaine Hillarest, du 2e Conseil de guerre a terminé les instructions des affaires Philippe Meyer, inculpé de vol à Lille et à Tourcoing pendant l'occupation.

Le soldat allemand Ernest Walter, prisonnier de guerre, est inculpé de refus d'obéissance et de menace à un gradé français; l'affaire va être jugée incessamment par le 2e Conseil de guerre.

Mise en liberté provisoire de Louis Levasseur, Louis Baudouin et Emile Maurivel, inculpés de recel dans l'affaire Huez, vol de tissus.

On annonce l'arrestation de Catherine Zimmermann, inculpé de recel dans la même affaire.